



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 23 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt trois février à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET – Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE – Jacques DECHENAU – Yasmine GONAY- Jean-Marc GRAND – Sarine VELLA – Daniel SUAREZ – Colette ROULLET – Fabien MYLY – François FASCIAUX – Céline DI DOMENICO – Cécilia BOURGIN – Michelle NOWAKOWSKI – Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU – Gaëlle FAOU – Patrick LOMBARD – Christian GIRAUD – Florence SCHAMBEL – Serge SANTARELLI – Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO – Céline GRANGÉ

Procurations : Gérard BAKINN à Guy GENET
Nathalie CHEVALIER à Sophie DESOBLIN-RUELLE
Didier JUAREZ à Yasmine GONAY
Karine REGOBIS à Jacques DECHENAU
Philippe TASSOT à Christian GIRAUD
Séverine GALBRUN à Serge SANTARELLI

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	23
Procurations :	06
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2026/9

Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

VILLE DE VIF

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

Délibération N°2026/9

Objet : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026

Dans le cadre de sa volonté de soutenir le dynamisme associatif local, la commune de Vif étudie chaque année les demandes de subvention de fonctionnement des associations vifoises et non vifoises mais dont une partie des adhérents est vifoise.

Le montant total des subventions proposé pour l'année 2026 s'élève à 71 000 € :

- 66 000 € au titre des subventions de fonctionnement dont 30 000 € pour l'école de musique par convention de partenariat et 36 000 € à répartir en fonction des critères d'attribution,
- 5 000 € au titre des subventions exceptionnelles.

Après étude des dossiers, **35 163 €** sont attribués aux associations et répartis comme suit conformément aux critères d'attributions définis. Les 837 € restants pourront être affectés aux attributions de subventions exceptionnelles.

Associations	Subvention attribuée	Pourcentage d'adhérents Vifoises	Nombre total d'adhérents
Culturel	8 995 €		
Association Musicale de Vif	5 960 €	52 %	296
Association SOL	276 €	36 %	11
Compagnie Qui	300 €	50 %	20
Divines cousines	276 €	10 %	41
Familles Rurales de Vif	580 €	63 %	94
Graines de Vif	150 €	100 %	10
Groupe d'Animation de la Vallée de la Gresse	1 000 €	72 %	237
Lisez local	138 €	19 %	42
Rio Gris	315 €	49 %	113
Divers	1 104 €		
Droit de vivre	304 €	226	26
Section des jeunes sapeurs-pompiers du Canton de Vif	400 €	46 %	28
Souvenir français	400 €	56 %	25
Environnement	1 041 €		
Association connaissance et protection de la nature « Les pensées sauvages »	130 €	80 %	46
Le Tichodrome	460 €	2 %	1101
Mellifera Vif Rucher partagé	267 €	100 %	20
Vallée de la Gresse en Transition	184 €	42 %	120

Associations	Subvention attribuée	Pourcentage d'adhérents Vifoïs	Nombre total d'adhérents
Scolaire	4 992 €		
Foyer Socio Éducatif Collège de Vif	830 €	Non transmis	Non transmis
Sou des écoles du Genevrey	550 €	157 élèves vifoïs	168 élèves
Sou des écoles laïques du Bourg de Vif	1 992 €	569 élèves vifoïs	580 élèves
Union départementale des délégués départementaux de l'éducation Nationale	100 €	6 %	18
Union Sportive des écoles Primaires de Vif	1 520 €		
Champollion	530 €	265 élèves vifoïs	269 élèves
Malraux	412 €	206 élèves vifoïs	212 élèves
Marie Sac	196 €	98 élèves vifoïs	99 élèves
Reymure	68 €	34 élèves vifoïs	34 élèves
ST Exupéry	314 €	157 élèves vifoïs	168 élèves
Sport	19 031 €		
Académie Féminine du Brion	0 €	52 %	90
Académie vifoise d'aïkido	152 €	86 %	7
Ambiance Rock Vif	150 €	65 %	43
Yoga Vallée de la Gresse	152 €	56 %	86
Association d'eau à d'Eau	120 €	30 %	94
Club Alpin Français Vallée de la Gresse	180 €	37 %	199
Club d'Escrime de Varcès	313 €	16 %	38
Football Club Vallée de la Gresse	8 000 €	54 %	465
Foulée de Varcès Vif	920 €	38 %	169
Gymnastique volontaire Vif Les Picabans	800 €	79 %	537
Les Archers d'Uriol	152 €	22 %	68
Rugby Club Vif Monestier Trièves	2 300 €	41%	290
Ski Surf Passion	1 380 €	36 %	140
Taekwondo Club de Vif	552 €	90 %	67
Tennis Club de Vif	800 €	84 %	55
Union Sportive de la Vallée de la Gresse	2 300 €	39 %	170
Varcès Tennis de Table	460 €	23 %	167
Vif Vertical	300 €	68 %	110
Total général	35 163 €		

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal du 27 novembre 2023 définissant les critères d'attributions des subventions de fonctionnement pour les associations à compter de l'année 2024 ;

Vu l'avis de la commission « Associations, sports » du 5 février 2026 ;

Considérant que les associations à vocation sociale sont subventionnées par le centre communal d'action sociale de Vif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'ATTRIBUER ET DE VERSER** aux associations, pour l'année 2026, les subventions de fonctionnement telles que réparties ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

ANNEXES :
Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Cécilia BOURGIN

RÉSULTAT DU VOTE : Unanimité